

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'ORNE

42 rue du Général Fromentin - B.P. 76
61003 ALENCON CEDEX - Téléphone : 02.33.31.45.45
Courriel : marchespublics@orne-habitat.com

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

N° de l'affaire : 26S0029

Procédure adaptée passée en application de l'article R2123-1 1° du Code de la Commande Publique

I. **OBJET DU MARCHÉ - LIEU D'EXECUTION DES TRAVAUX :**

Confier une mission de **diagnostic amiante et plomb** avant travaux pour la réhabilitation de 66 logements à L'Aigle « Les Vaux »

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire et fait l'objet d'un lot unique.

II. **DESCRIPTION DE LA MISSION :**

La mission confiée sera un repérage amiante selon les normes NF X 46-20, NF X 46-100 et NF X 46-102 et une mission de repérage plomb selon la norme NF X 46-035.

Avant Travaux ☒

Avant démolition ☐

Les Dossiers Techniques Amiante (DTA) ont été réalisés sur ces groupes suivant le Code de la Santé Publique. Ils seront mis à disposition du candidat retenu via notre plateforme « Diag Info ».

Nota : La mission sera réalisée dès la réception de la notification suivant les délais portés dans le contrat.

Le diagnostiqueur devra faire son affaire de l'accès à tous les locaux et endroits à diagnostiquer.

Tous les prélèvements réalisés seront repérés sur site par un numéro qui sera repris dans l'ensemble des éléments contenus dans le diagnostic amiante (tableau, plan, photos, ...)

Concernant le plomb, le diagnostiqueur devra rechercher tous les matériaux contenant du plomb, notamment la recherche du plomb massif (canalisation en plomb par exemple, ...).

Prescriptions concernant la présentation et la remise des documents d'études : tous les documents établis par le Diagnostiqueur devront être remis, en plus des documents papier, sous forme dématérialisée. Le Diagnostiqueur devra dès le lancement de ses études, se rapprocher de la Maîtrise d'Ouvrage pour le format d'enregistrement (exemple : un exemplaire dans le format habituel de travail du Diagnostiqueur + 1 exemplaire sous un format tel que PDF permettant une lecture sous Acrobat Reader - version gratuite).

Dans l'idéal, les diagnostics amiante et plomb devront être saisis directement dans l'application ou transmise sous format CSV conforme au besoin de l'interface logiciel.

Les rapports devront être nommés de la façon suivante dont voici l'arborescence type :

[Type rapport] [adresse]-[Code Groupe]-[Code Immeuble]-[Code local].

Ex : RAAT 2 rue Guillaume le Conquérant – Appt 42 – 1391-01-0042

Abréviation des rapports :

Diagnostic Amiante Avant Travaux = RAAT

Diagnostic Plomb = PLOMB

La reproduction des documents ne devra pas nécessiter de manipulation particulière de mise en page. Les documents remis devront constituer un tout reproductible dans son intégralité en une seule manipulation, les plans devront pouvoir être reproduits sans imposer l'acquisition d'outils spécifiques et dans des formats compatibles avec des photocopieurs (A4 maximum). Le diagnostiqueur devra établir un rapport par bâtiment, et un rapport pour chaque diagnostic (un rapport pour le diagnostic amiante et un rapport pour le diagnostic plomb).

III. MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA MISSION :

La mission sera confiée à une personne nommément désignée.

Le marché sera conclu à prix mixtes actualisables (index ING).

Les propositions devront porter sur l'ensemble de la mission.

Les propositions devront être décomposées et détaillées, proposant un prix pour les prestations ingénieries et un prix unitaire de prélèvement et analyse.

Une offre incomplète pourra être éliminée.

Les variantes par rapport à l'objet du marché et à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

IV. MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER :

Par téléchargement : <https://www.orne-habitat.com> (espace entreprises)

V. ADRESSE A LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUS :

<https://www.orne-habitat.com> (via les questions/réponses)

VI. REMISE DE PLIS PAR VOIE ELECTRONIQUE :

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante :

www.orne-habitat.com (espace entreprises) et dans l'affaire concernée

Organisation de l'enveloppe virtuelle : Les documents devront être déposés fichier par fichier et chaque fichier doit être nommément désigné (pas de fichier unique contenant tous les documents).

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : WORD - EXCEL - PDF

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre en " dernières minutes " et de s'être assurés par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plateforme.

La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique, tout pli transmis au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt sera considéré comme hors délais. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les offres seront rédigées en langue française et en **Euros**, valeur **septembre 2026**.

VII. JUSTIFICATIFS A PRODUIRE :

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

AU TITRE DE LA CANDIDATURE :

- Une lettre de candidature (imprimé DC1) dûment complétée. (Dans sa version du 01/04/19)
- Une « déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (imprimé DC2) » dûment complétée. (Dans sa version du 21/11/2023)
- Une liste des moyens humains et matériels de l'entreprise.
- Une liste de références.
- La certification amiante avec mention des opérateurs amenés à intervenir sur l'opération, conformément à l'arrêté du 24 décembre 2021.
- Des attestations de compétence pour les prestations définies en II "Description de la mission" ; Attestations, en cours de validité, délivrées par un (ou des) organisme(s) agréé(s).

AU TITRE DE L'OFFRE :

- **Le contrat fourni.** Le marché fait référence au C.C.A.G.-FCS.
- **L'annexe 1 au contrat**
- **Le cadre de mémoire technique fourni.**
- **Le cadre de mémoire environnemental fourni.**
- Un engagement sur les délais de réalisation (délais d'intervention par phase après chaque demande – délais de remise des rapports).

Il appartiendra aux candidats de définir dans le cadre de leur réponse les moyens techniques et financiers qui leur seront nécessaires pour mener à bien leur mission.

NOTA : En cas de sous-traitance, il convient d'utiliser le DC4 fourni.

VIII. NEGOCIATION :

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas négocier.

S'il y a négociation, celle-ci pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix. Toutefois, l'acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Au cas où une entreprise ne répond pas à la négociation, il pourra être tenu compte de l'offre initiale.

IX. SIGNATURE DE L'OFFRE

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires que l'acheteur accepte les offres sans signature.

Cette signature qui pourra être électronique sera demandée ultérieurement au candidat retenu lors de l'attribution du contrat.

En cas de signature électronique, celle-ci devra l'être de préférence au format PAdES.

X. CRITERES DE JUGEMENT :

Au stade de la candidature :

Les garanties et capacités techniques et financières

Les références professionnelles

Au stade de l'offre

Le prix des prestations : 60%

La valeur technique : 35 %

- Sous critère : Délai : 15%
- Sous critère : Méthodologie : 20%

La valeur environnementale : 5%

XI. DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES :

26 octobre 2026 à 12 heures

XII. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :

120 jours à partir de la date limite de réception des offres.

XIII. MODE DE REGLEMENT:

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

Au fur et à mesure de l'avancement de la mission et conformément à la loi du 3 janvier 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et à l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, la demande de paiement doit être envoyée par voie électronique sur le portail Chorus Pro à l'adresse suivante :

- Accès Site Chorus : https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm
- N° Siret du MOA Orne Habitat : 495 176 158 00014

Le dépôt des factures devra se faire selon la procédure ci-dessous :

- Dépôt de la facture sur le portail Chorus pro en "**Factures Émises**"
- Cadre de facturation : **A1: Dépôt par un fournisseur d'une facture**
- Numéro d'engagement : **Le numéro CP correspondant vous sera communiqué encours d'exécution**

Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours selon les dispositions de l'article R2192-10 du Code de la commande publique.